

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de Seine et Marne
Membres
afférents au Conseil : 27
en exercice : 27
ayant pris part à la délibération : 22
Date de la convocation : 10 mars 2023
Date d'affichage : 10 mars 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
JOUARRE LE 17 MARS 2023

Président : Monsieur VALLÉE Fabien

Étaient présents : Jean-Luc MONDAT – Carine DENOGENT – Philippe GAUTHERON – Martine LESCURE – Mickaël AYDOGDU – Christine DEHOSSE – Stéphane POCHE – Anne-Marie NUYTTENS – Nathalie POULAIN – Thierry CAUSIN – Véronique SALLER – Ludivine MOUSSART – Philippe ROLLAND – Nathalie BLOT – Rahima LAROUB – Jean-François GUIDEZ – Philippe RIMBERT – Isabelle LECLERCQ – Rodolphe BENKOVIC – Amandine FARGET

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Manon DELETAÏN a donné pouvoir à Nathalie BLOT

Absents : Elisabeth DIEU – Henri DELESTRET – Laurent DESERT – Julien BORDEYNE – Kamel BERRADOUAN

Secrétaire de séance : Véronique SALLER

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux et des pouvoirs attribués. La présence des conseillers est ainsi constatée.

F. VALLÉE constate que le quorum est atteint et ouvre la séance. Véronique SALLER se propose et est nommée secrétaire de séance. Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2023-007 : DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2023

Le Conseil municipal est appelé à délibérer sur le débat du rapport d'orientations budgétaires 2023, conformément à l'article L.2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

*L'article L. 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe est remplacé par l'alinéa ainsi rédigé :
« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »*

VU l'article L.2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe du code général des collectivités territoriales,

VU la commission communale des finances en date du 10/03/2023,

VU le rapport joint,

CONSIDÉRANT qu'un débat sur le rapport de d'orientation budgétaire doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget, mais que dans le cadre de l'épidémie de covid-19, les délais afférents à la présentation du rapport d'orientation budgétaire (ROB) et à la tenue débat d'orientation budgétaire (DOB) sont suspendus.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires de la commune relative à l'exercice 2023 sur la base du rapport des orientations budgétaires annexé à la délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

DIT qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine et Marne,

DÉCISIONS MUNICIPALES :

2023-005 : Autorisation au Maire à signer le contrat de location de Madame MANSSOURI Hajiba, domiciliée 4 Place Saint-Paul, appartement au rez-de-chaussée de type F2, à JOUARRE 77640, pour une période de 1 an (du 01/02/2023 au 31/01/2024).

2023-006 : Revalorisation du bail de location conclu est conclu avec Madame MAILLOT Pascale pour la location d'un appartement situé Place des Usages, Courcelles sous Jouarre à Jouarre 77640.

2023-007 : Revalorisation du bail de location conclu avec Monsieur Georges BOUTEL pour la location d'un appartement situé Place des Usages, Courcelles sous Jouarre à Jouarre 77640.

2023-008 : Revalorisation du bail de location conclu avec Madame GIRARD Sophie pour la location d'un appartement situé 14 Avenue de la Ferté - Courcelles sous Jouarre à Jouarre 77640.

2023-009 : Autorisation au Maire à signer le renouvellement du contrat de location de Madame Pascaline GAUTHIER domiciliée, 14 avenue de la ferté – Courcelles sous Jouarre, 77640 JOUARRE pour une durée de 3 ans (du 01 février 2023 au 31 janvier 2026).

2023-010 : Revalorisation du bail conclu avec Madame PROUX Sylvette pour la location d'une maison individuelle située 5 rue Cécile Dumez, ZAE Croix de Mission à Jouarre 77640.

2023-011 : Revalorisation du bail conclu avec PETITES MAINS représenté par Madame Aurélie AYDOGDU, pour la location d'un local commercial constitué d'une surface de 29m², au rez-de chaussée, située sur la parcelle cadastrée section AE n° 204 lot n° 2, sis 6 rue du Petit Palais à Jouarre 77640.

2023-012 : Autorisation au Maire à signer le contrat de location de la Salle Polyvalente du 18 au 19 février 2023 avec Madame Aurore MARTIN – 35 rue de la Pierre - 77640 JOUARRE, pour un montant de 400.00 euros.

INFORMATION :

QUESTIONS DIVERSES

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

La séance est levée à 22h35

Fabien VALLÉE
Maire de JOUARRE

